

Signature du Contrat de ville de Bourges
30 juin 2015
(seul le prononcé fait foi)

Monsieur le maire, président de l'agglomération de Bourges,
Monsieur le vice président de l'agglomération,
Monsieur le vice président du Conseil régional,
Monsieur le président du Conseil départemental,
Monsieur le directeur général de l'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire,
Monsieur le directeur régional de la caisse des dépôts,
Monsieur le procureur de la République,
Monsieur le directeur académique,
Monsieur la représentante de Pôle emploi,
Monsieur le président du conseil d'administration de la CAF,
Madame la présidente du conseil d'administration de la CPAM,
Monsieur le président de la Chambre de commerce et d'industrie,
Monsieur le président de la chambre des métiers et de l'artisanat,
Messieurs les représentants des bailleurs,
Madame la vice présidente d'agglabus,

Mesdames et Messieurs les responsables associatifs et acteurs institutionnels des quartiers,
Mesdames et Messieurs,

La signature que nous allons apposer dans quelques instants sur le contrat de ville de Bourges constitue un moment **important**.

Important, car c'est l'aboutissement d'un processus d'élaboration qui a largement mobilisé les forces vives de nos nouveaux quartiers prioritaires, dans une dynamique désormais intercommunale. Je tiens à remercier vivement tous les acteurs qui ont contribué à rendre cette signature possible, dans des délais très contraints.

Important, car il ancre la politique de la ville à Bourges dans une démarche intégrée autour des trois piliers du contrat de ville :

- l'emploi et le développement économique,
- le cadre de vie et le renouvellement urbain,
- et enfin la cohésion sociale.

Important, car il **engage conjointement**, autour de cette feuille de route, l'ensemble des partenaires : collectivités locales, services de l'État, opérateurs publics, bailleurs et chambres consulaires.

Je souhaite que vous en reteniez cinq points.

1. Notre méthode doit évoluer, 2. Notre plan est ambitieux, 3. Il prolonge les actions antérieures, 4. Il s'appuie sur tous les dispositifs en faveur des jeunes et de l'emploi, 5. Avec un engagement budgétaire de l'Etat maintenu.

Notre méthode doit évoluer

La large participation des associations et des acteurs institutionnels qui sont présents au quotidien, en appui aux habitants, **anticipe** la nécessaire évolution de la participation de ces habitants aux décisions publiques.

La mise en place prochaine de deux conseils citoyens permettra de prolonger cette participation tout au long de la mise en œuvre du contrat, de façon à partir des besoins exprimés, à écouter les propositions et à s'appuyer sur les initiatives.

Cette nouvelle approche contribuera à lutter contre la défiance qui existe parfois à l'égard de nos institutions et à améliorer la confiance dans la décision publique.

Notre plan est ambitieux

Construit pour les cinq prochaines années, notre plan d'action est ambitieux : 8 objectifs stratégiques, 35 objectifs opérationnels déclinés en 138 actions. Nous aurons à cœur de mettre en œuvre ces actions, de suivre leur réalisation.

Car ces actions s'adressent aux 12 190 habitants des nouveaux quartiers, avec le souci de lutter de la façon la plus déterminée contre la pauvreté, l'exclusion, et la discrimination, et pour l'égalité des chances.

Je rappelle que les nouveaux territoires prioritaires ont été définis sur le seul critère de bas revenu : il nous faut sans cesse garder à l'esprit les difficultés que rencontrent certains de nos compatriotes qui habitent dans les quartiers de la Chancellerie/Gibjoncs/Moulon ou au Val d'Auron, où le revenu médian est largement inférieur au seuil de pauvreté.

Notre plan prolonge les actions antérieures

Pour lutter contre ces inégalités, depuis plusieurs années, la ville de Bourges et l'État se sont engagés dans un premier programme de renouvellement urbain et dans les actions du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS).

Ce premier programme de renouvellement urbain a déjà mobilisé 112 M€ de subventions de l'ANRU (Agence nationale pour le renouvellement urbain) pour 378 M€ de travaux. Il a permis une profonde modification physique des quartiers et fait évoluer la perception des quartiers Nord et de l'Aéroport. Nous pouvons nous en réjouir collectivement mais il faut continuer.

Toutes ces actions seront prolongées et même renforcées. En effet, nous nous engageons aujourd'hui sur un nouveau programme de renouvellement urbain que l'ANRU soutiendra afin d'améliorer le logement ancien, peu adapté aux personnes en perte d'autonomie ; le protocole de préfiguration est en voie d'achèvement.

Noter plan s'appuie sur les nombreux instruments en faveur de l'éducation et emploi

Sur le volet de l'emploi, le contrat de ville pourra s'appuyer sur les différents dispositifs de contrats aidés que le gouvernement souhaite déployer **prioritairement dans les quartiers de la politique de la ville**, et notamment sur les emplois d'avenir.

En effet, la jeunesse doit faire l'objet d'une attention particulière . Les jeunes doivent être écoutés, aidés dans leur parcours éducatif lorsque c'est nécessaire, et aussi lorsqu'ils cherchent un emploi ou un engagement.

Ainsi, le programme de réussite éducative (PRE) sera étendu au Val d'Auron dès la rentrée.

En matière d'emploi, la mission locale et pôle emploi mobiliseront les nombreux instruments dont nous disposons, par exemple la garantie jeune et les contrats starter, pour apporter des réponses adaptées à chaque situation.

En matière d'engagement citoyen, le service civique rendu universel depuis le 1^{er} juin doit permettre à chaque jeune qui le souhaite de s'engager dans une mission d'intérêt général.

Pour la cohésion sociale, l'engagement budgétaire reste maintenu

Enfin, la cohésion sociale dans les quartiers de la politique de la ville (et ailleurs) constitue un enjeu majeur autour duquel tous les acteurs doivent poursuivre leur mobilisation : en dépit de contraintes budgétaires fortes, les crédits spécifiques que l'État affecte à la nouvelle géographie prioritaire dans notre département ont été maintenus et ont même augmenté légèrement (2014 à 2015, de 462 000 € à 472 000 €).

A cet engagement s'ajoute un soutien financier supplémentaire apporté tout récemment par la secrétaire d'État à la ville - plus de 30 000 € - qui nous permettra dans les jours prochains de lancer, avec la ville de Bourges, un appel à projets portant sur la **promotion des valeurs de la République** en direction des acteurs associatifs des quartiers de la politique de la ville.

Au delà de ces moyens spécifiques, c'est l'ensemble des dispositifs de droit commun qui doivent se mobiliser.

La signature du contrat de ville de Bourges constitue donc le départ d'une dynamique ambitieuse et d'un large partenariat institutionnel au service des habitants. C'est un beau défi, je suis certaine que nous le relèverons ensemble.